

AR PREFECTURE

017-200041523-20200904-DEC408_2020-AU
Reçu le 04/09/2020

H A U T E



SAINTONGE

Administration Service Antilles

Décision n° 408/2020
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur DYVRANDE Quentin en tant que surveillant de baignade le 5 septembre 2020,
- Madame RENAUX Sophie en tant que surveillante de baignade du 5 au 6 septembre 2020,
- Madame GRASSET Ludmila en tant que surveillante de baignade du 5 au 6 septembre 2020,
- Monsieur MAZIÈRE Baptiste en tant que surveillant de baignade du 5 au 6 septembre 2020,
- Monsieur MASSEY James en tant que surveillant de baignade du 5 au 6 septembre 2020,
- Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillante de baignade du 5 au 6 septembre 2020,

Fait à Jonzac,
Le 04 SEP. 2020

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge